



Manifester n'est pas un délit Georges Louis ne doit pas être condamné

Le 10 octobre, pendant la manifestation interprofessionnelle pour la sauvegarde des services publics et contre les ordonnances MACRON, Georges militant syndical, représentant du personnel de la société de restauration du Louvre s'est fait arrêter.

Après 72 heures de garde à vue, il comparait une première fois le 13 octobre puis le 24 novembre devant la 23e chambre correctionnelle.

Il lui est reproché à tort, d'avoir lancé des projectiles sur les forces de l'ordre et d'avoir participé à des dégradations.

Cette fausse accusation n'est que le reflet de pratiques malsaines entretenue par les pouvoirs publics. Georges n'est pas le premier militant syndical arrêté au hasard et comparait devant la justice. Ses camarades qui manifestaient à ses côtés sont formels, Georges n'a lancé aucun projectile et son interpellation s'est faite devant témoins, alors qu'il portait une banderole qu'il n'avait pas lâchée depuis le début de la manifestation et jusqu'à son interpellation.

Il a été requis 6 mois de prison avec sursis et un dédommagement de deux fois 800 euros en compensation d'un préjudice subi pour les deux policiers qui l'ont interpellé. Georges n'a pourtant opposé aucune résistance et n'a usé d'aucune violence. Le délibéré sera rendu oralement par la Présidente vendredi 15 décembre à partir de 13h 30.

Nous demandons la relaxe pour Georges. Nous exigeons que cesse cet état d'urgence permanent qui, sous prétexte de sécurité, nous prive de liberté. Ce dispositif est aujourd'hui l'instrument répressif d'un pouvoir autoritaire et violent qui accompagne toutes les réformes antisociales voulues par le MEDEF. Comme le précédent, ce gouvernement qui favorise exclusivement l'intérêt des plus riches est prêt à sacrifier le droit des salariés, la liberté et la démocratie. Nous mettons tout en œuvre pour préserver les travailleurs de cet état d'urgence permanent.

**A cette occasion, l'Union Syndicale CGT Commerce et
Services de Paris appelle à venir soutenir notre
camarade Georges Louis.**

**Rendez-vous vendredi 15 décembre
11 heures Place St Michel.**